

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS  
SÉANCE DU 9 MARS 2022**

Séance n°2 du 09 mars 2022

Délibération n°DEL2022090306

Objet : Modification du plan de financement du diagnostic trame verte et bleue du Pays du Ruffécois.

40 délégués  
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 26  
Nombre d'excusés : 4  
Nombre d'absents : 10

Le 9 mars 2022 à 18 heures, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle des fêtes de Tourriers le 3 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Laurent DANÈDE.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE**

**Etaient présents** : CROIZARD Christian – DANÈDE Laurent – BONNET Franck – Mme BERNARD Anne-Marie - M. COMBAUD Renaud - FOURÉ Brigitte – MANDIN Frédérique – VIDAL Laurent – BEAU Jacques – RAINETEAU Jean – TESSIER Jean-Luc - ZULIAN Jean-Louis – PANTIER Jean-Marie – TEILLET Anne – ROCHE Nadine – BAUDRILLART Agnès.

**Etaient excusés** : LAMAZIERE Véronique – BERNARD Marie-Dominique.

**Etaient absents** : GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie - GUYON Jean-Guy.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE**

**Etaient présents** : MATHIEU Xavier – GEOFFROY Fabrice – MOREAU Carole – THOMAS Jean-Claude – THOMAS Hubert – CREMOUX Christine – GUILLONNEAU Séverine – AURICOSTE-TONKA Isabelle – SEGUINAR Claudy – POINSET Cyril.

**Etaient excusés** : STYNS Guy – FORT Jean-Paul.

**Etaient absents** : JOURDAN Pascal Olivier – BASTIER Thierry – DUPUIS José – POUX Pierre – ASHBOLT Louisa – JOBIT Jean-François – BELLANGER Catherine - VIEYRES-TEILLET Huguette.

**MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU DIAGNOSTIC TRAME VERTE ET BLEUE DU PAYS DU RUFFÉCOIS :**

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la sélection du PETR du Pays du Ruffécois pour la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020 lors de la Commission Permanente de l'ex Région Poitou-Charentes ;
- Vu la convention et ses avenants liant la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Agence de Services et de Paiement et le Groupe d'Action Locale du Pays du Ruffécois du 15/11/2016 ;
- Vu la Délibération n° 2018.0512.09 du Comité Syndical du PETR du Pays du Ruffécois du 5/12/2018 ;
- Vu la Délibération n°2019.2711.04 du Comité Syndical du PETR du Pays du Ruffécois du 27/11/2019.

## AR Prefecture

016-200050094-20220309-DEL2022090306-DE

Reçu le 17/03/2022

Publié le 17/03/2022

Considérant la demande de subvention « Diagnostic Trame Verte et Bleue du territoire du Pays du Ruffécois » déposée sur le programme LEADER du GAL du Pays du Ruffécois en 2019.

Considérant que le montant prévisionnel initialement prévu de 15 000 € en dépense n'a pas été atteint.

Considérant la possibilité de compléter le diagnostic « Trame Verte et Bleue ».

Le Président propose de prendre un(e) stagiaire de BTSa Gestion et Protection de la Nature afin de poursuivre l'état des lieux des mares du Pays du Ruffécois et de modifier le plan de financement de la manière suivante :

DÉPENSES		RECETTES		
Rémunération stagiaires	6 203,40	LEADER	5 569,92 €	80,00 %
Réalisation outil(s) pédagogiques(s)	759,00 €	Autofinancement	1 392,48 €	20,00 %
<b>Total</b>	<b>6 962,40 €</b>	<b>Total</b>	<b>6 962,40 €</b>	<b>100 %</b>

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à prendre une stagiaire pour poursuivre la réalisation de l'état des lieux mares ;
- **APPROUVE** la modification du plan de financement tel que présenté ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre des éléments présentés

Certifié exécutoire la présente délibération  
Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification.